



EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES
GESTION SOCIALE | JURIDIQUE | FORMATION | DATA | RSE



La Roche-sur-Yon
Les Sables d'Olonne
Nantes

ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES 85

B.P. 712
85017 – LA ROCHE SUR YON

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

ACCIOIR AUDIT

53, rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-sur-Yon
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
SAS au capital de 40 000€ - Siret 343 156 766 - RCS La Roche-sur-Yon - TVA FR95 343 156 766

Tél. 02 51 37 10 14 - audit@accior.fr
www.accior.fr - www.audecia.com



ACCIOR-AUDIT
53 rue Benjamin Franklin
CS 80654
85016 La Roche-sur-Yon cedex
Membre de la compagnie régionale Ouest-Atlantique

ASSOCIATION SOLIDARITE FEMMES 85

B.P. 712
85017 – LA ROCHE SUR YON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association SOLIDARITE FEMMES 85,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITE FEMMES 85 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 28 mai 2026

Le Commissaire aux comptes,
ACCIOR AUDIT

Signé par Christophe Poulen
Le 28 mai 2026



doc_WbZT
tx_0F0Y6CmEQEZ

Christophe POULEN



BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	1 144	1 144				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3		3
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	141 806	122 469	19 338		23 752	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 314		3 314		3 487	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	146 264	123 613	22 652	3	27 239	4
Stocks et en-cours						
Créances				23		23
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	484		484		399	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	1 789		1 789			
Personnel et comptes rattachés	1 000		1 000			
Autres créances	160 689		160 689		163 789	
Charges constatées d'avance	196		196			
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	540 906		540 906	74	532 284	74
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	705 064		705 064	97	696 472	96
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	851 328	123 613	727 716	100	723 711	100



BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		42		27
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	308 060		197 098	
Report à nouveau	-18 219	-3	30 189	4
Excédent ou déficit de l'exercice	36 533	5	62 555	9
Situation nette (sous-total)	326 375	45	289 842	40
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	166		3 166	
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	326 541	45	293 008	40
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	223 320	31	242 446	34
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	223 320	31	242 446	34
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 810	3	38 928	5
Fournisseurs, factures non parvenues	7 438	1	8 349	1
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	71 711	10	69 063	10
Personnel et comptes rattachés	73 836	10	71 532	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60		385	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	177 854	24	188 257	26
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	727 716	100	723 711	100

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

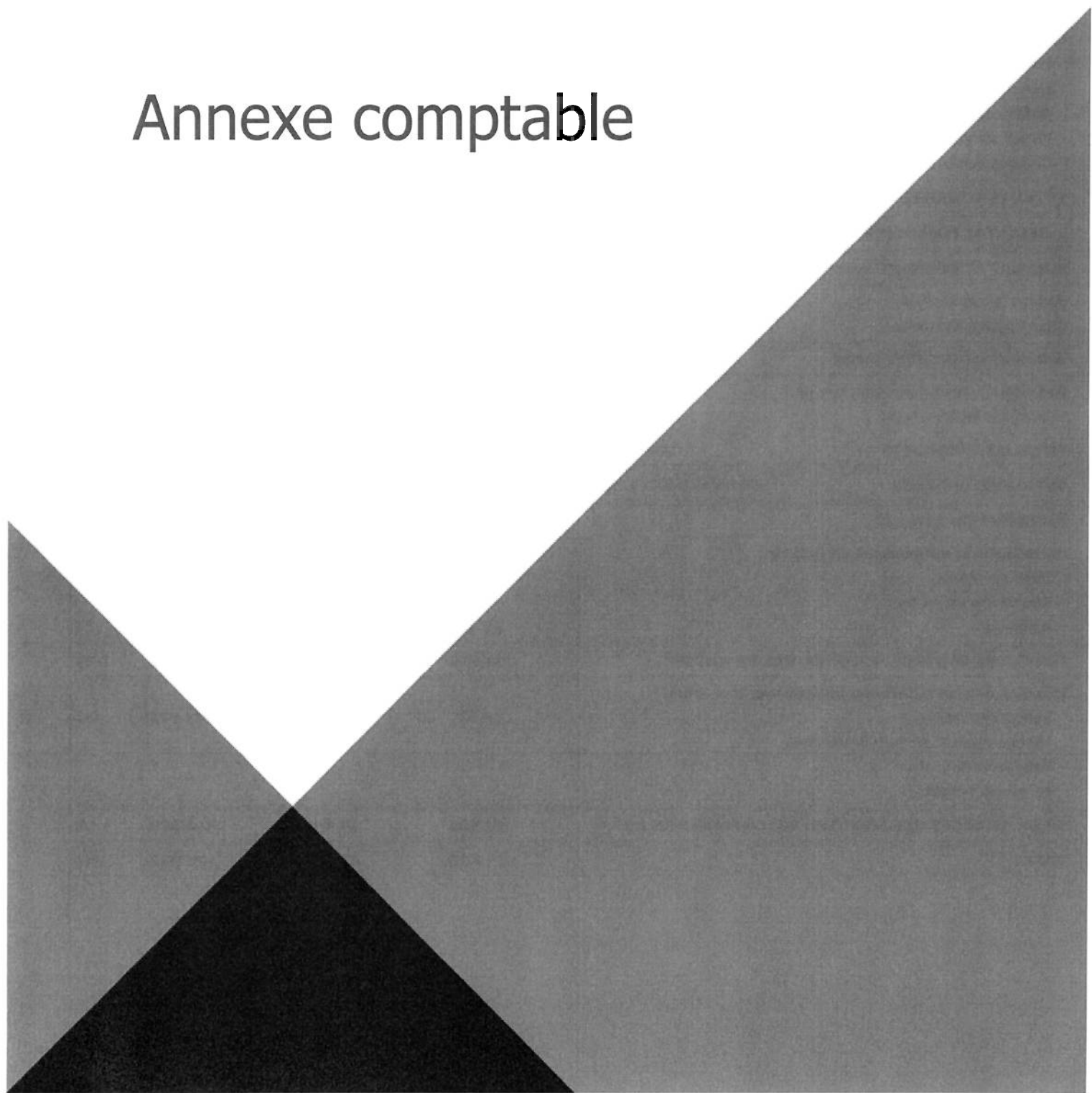
	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	56 006	53 948	2 057	4
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	75 819	74 529	1 290	2
<i>dont parrainages</i>	138	119	20	16
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 299 987	1 259 156	40 830	3
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		77	-77	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	36 417	36 547	-130	
Autres produits	23	4 106	-4 083	-99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 468 251	1 428 363	39 888	3
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	357 774	358 732	-957	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	59 666	48 510	11 157	23
Salaires	735 777	702 721	33 055	5
Cotisations sociales	248 355	227 821	20 534	9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 813	12 806	2 007	16
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	17 291	38 936	-21 645	-56
Autres charges	6	7	-1	-19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 433 682	1 389 533	44 148	3
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 569	38 830	-4 260	-11



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	1 964	2 619	-655	-25
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 964	2 619	-655	-25
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 964	2 619	-655	-25
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	36 533	41 449	-4 915	-12
Produits exceptionnels (V)		27 453	-27 453	-100
Charges exceptionnelles (VI)		6 347	-6 347	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		21 106	-21 106	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 470 215	1 458 435	11 780	1
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 433 682	1 395 880	37 801	3
EXCÉDENT OU DÉFICIT	36 533	62 555	-26 022	-42
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	50 526	64 618	-14 092	-22
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	50 526	64 618	-14 092	-22
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature	50 526	64 618	-14 092	-22
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	50 526	64 618	-14 092	-22
TOTAL	36 533	62 555	-26 022	-42

Annexe comptable





PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

L'objet social de l'entité est :

Créé en 1986, Solidarité Femmes 85 est une association spécialisée dans l'écoute, l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences au sein du couple, et de leurs enfants.

L'association offre une pluralité de services, qui permet d'apporter une réponse à toutes les étapes du parcours de sortie des violences pour les femmes qui en sont victimes et permet au plus grand nombre d'avoir accès à ces services.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- L'écoute téléphonique avec une ligne ouverte 21h/24 et 7j/7
- L'hébergement (d'urgence - temporaire - d'insertion)
- La maison d'accueil de jour qui permet de proposer aux femmes et enfants un espace qui leur est dédié, sécurisé et sécurisant avec la présence de professionnelles.
- L'espace femmes. Ouvert en 2023 à la Roche-sur-Yon, l'Espace Femmes accueille un espace de service de permanences délocalisées sur rendez-vous.
- Les groupes d'échange et ateliers collectifs. Ces groupes permettent aux femmes de poser des mots sur leur vécu, de mettre en mots des émotions rarement exprimées, de confronter leurs vécus et leurs ressentis.
- Le pôle enfant. Des professionnelles dédiées proposent un accueil, une écoute, un accompagnement aux enfants hébergés, et accompagnent les mères dans leur parentalité.
- Le service permanences. L'association propose un service de permanences extérieures sur 7 sites du département : La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne, Fontenay le Comte, Challans, les Herbiers, Luçon et Montaigu.
- Le Maillage en zone rurale. L'association a mis en place un maillage départemental en zone rurale avec une communication en direction des collectivités territoriales, par l'envoi de plaquettes et d'affiches de l'association aux 255 mairies de Vendée.
- Les actions de prévention et de sensibilisation

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 727 715,63 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 36 533,10 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Toutefois, concernant le CHRS financé par dotation globale, il est fait application des dispositions spécifiques prévues par l'instruction "M22" qui prévoit que l'affectation des résultats de la section exploitation est opérée après appréciation par l'autorité de tutelle, des circonstances ayant engendré ces résultats.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

En application des dispositions de ce texte, ce changement de méthode est traité de manière prospective. En conséquence, les informations financières de l'exercice précédent, présentées à des fins comparatives, n'ont pas été retraitées.

Les incidences de ce changement sur les comptes de l'exercice sont les suivantes :

- Résultat exceptionnel : La définition du résultat exceptionnel est désormais restreinte aux seuls produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Par conséquent, les produits des cessions d'éléments d'actifs immobilisés et les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont maintenant classés en résultat d'exploitation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette reclassification a eu pour effet d'augmenter le résultat d'exploitation de 3 000 € et de diminuer d'autant le résultat exceptionnel.
- Suppression des transferts de charges : Les comptes 79 "Transferts de charges" sont supprimés.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS****CRÉANCES - DETTES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOC SOLIDARITE FEMMES 85.
- L'association ASSOC SOLIDARITE FEMMES 85 est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

ETAT DES IMMOBILISATIONS
TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 144,05		
TOTAL	1 144,05		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	26 323,30		
Matériel de transport	37 137,25		8 200,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	67 947,32		2 198,19
TOTAL	131 407,87		10 398,19
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	3 487,00		527,00
TOTAL	3 487,00		527,00
TOTAL GENERAL	136 038,92		10 925,19

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 144,05	
TOTAL			1 144,05	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			26 323,30	
Matériel de transport			45 337,25	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			70 145,51	
TOTAL			141 806,06	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		700,00	3 314,00	
TOTAL		700,00	3 314,00	
TOTAL GENERAL		700,00	146 264,11	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 144,05			1 144,05
TOTAL			1 144,05			1 144,05
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			23 647,66	401,50		24 049,16
Matériel de transport			30 017,22	6 869,17		36 886,39
Matériel de bureau, informatique			53 990,70	7 542,29		61 532,99
TOTAL			107 655,58	14 812,96		122 468,54
TOTAL GENERAL			108 799,63	14 812,96		123 612,59



ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	3 314,00		3 314,00
Actif circulant			
Autres créances clients	483,77	483,77	
Personnel et comptes rattachés	1 000,00	1 000,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-325,10	-325,10	
Autres impôts, taxes et versements	18 320,00	18 320,00	
Débiteurs divers	142 694,57	142 694,57	
Charges constatées d'avance	196,47	196,47	
TOTAL	165 683,71	162 369,71	3 314,00



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	196,00
TOTAL	196,00

PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Autres créances	139 705,00
TOTAL	139 705,00



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	197 098,36	110 961,93			308 060,29
Report à nouveau	30 188,60	- 48 407,15			-18 218,55
Excédent ou déficit de l'exercice	62 554,78	- 62 554,78	36 533,10		36 533,10
Subventions d'investissement	3 166,00			3 000,00	166,00
TOTAL	293 007,74		36 533,10	3 000,00	326 540,84

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention Droit des Femmes Accueil Jour 2012	23 511,00		2 106,00			21 405,00	
Subvention DDETS Evaluation externe	3 743,00					3 743,00	
Subvention DDETS Evaluation externe 2023	2 500,00					2 500,00	
Subvention DDETS 2 places suppl, HI CHRS 2021 logt 31/B	24 617,00					24 617,00	
Subvention DDETS 2022 2 places suppl 2023 logt 389 APP	24 090,00					24 090,00	
Subvention DDETS 2022 2 places suppl logt 2023	8 291,25					8 291,25	
Subv DDETS nuitées Hotel 2021	49 691,87					49 691,87	
Subv DDETS nuitées Hotel 2024	12 549,00					12 549,00	
Subv DDETS accompagnement Hotel 2024	13 962,00					13 962,00	
Subv DDFE accueil jour crédit complémentaires 2022	524,00					524,00	
Subv DDFE accueil jour crédit complémentaires 2023	20 000,00					20 000,00	
Subv Département	25 000,00		25 000,00				
Subvention DRETS stratégie pauvreté 2023 tickets services	1 050,00		1 050,00				
Subvention DDETS accomp ALT 2023	9 370,00		4 725,00			4 645,00	
Subvention HI hors CHRS diffus 2023	8 402,00					8 402,00	
Communauté de Communes Sud Vendée Littoral accomp 2 m	2 720,00		2 720,00				
Vendée Habitat 2024	12 425,00		816,00			11 609,00	
Renforcer l'accompagnement social (Montjoie + places hôtel		17 291,00				17 291,00	
TOTAL	242 446,12	17 291,00	36 417,00			223 320,12	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	17 291,00	38 936,00
TOTAL	17 291,00	38 936,00



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	32 247,64	32 247,64		
Personnel et comptes rattachés	73 835,81	73 835,81		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 946,97	64 946,97		
Autres impôts et taxes assimilées	6 225,57	6 225,57		
Autres dettes	60,00	60,00		
TOTAL	177 315,99	177 315,99		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CHARGES À PAYER	
	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 438,00
Dettes fiscales et sociales	98 912,81
TOTAL	106 350,81



ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 37 941,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	45,00
Taux d'actualisation	3,50
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	62 ans



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	5 221,00	6 865,00
TOTAL	5 221,00	6 865,00



LES EFFECTIFS

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	3,00	2,00
Employés et techniciens	20,00	19,00
PERSONNEL SALARIÉ	23,00	21,00

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE****CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

La banque alimentaire ne facturant que 5% de la valeur des produits frais retirés par l'association, les dons de cette dernière ont donc été valorisés à hauteur de 95% de cette valeur soit 12 236 €.

En 2025, 1 787 nuitées d'hôtel ont été prises en charges dont :

- 578 nuitées financées par SF85 pour un montant de 38 290 €
- 1 119 nuitées ont été prises en charges par le mécénat financier de la FNSF
- 90 nuitées ont été prises en charges par le 115

convention de mise à disposition d'un logement par la ville de La Roche-Sur-Yon à compter du 18.11.2025. La redevance est estimée à 500 € par mois. La valorisation de l'aide apportée par la ville s'élève à 6 000 € par an.

Banque Humanitaire : don de 32 places de cirque pour 256 € ainsi que la mise à disposition d'un car pour 540 €

Convention de mécénat de compétences : mise à disposition par la société Brio'gel d'une salariée chargée de communication pour la période du 22/07/2025 au 22/07/2026